



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

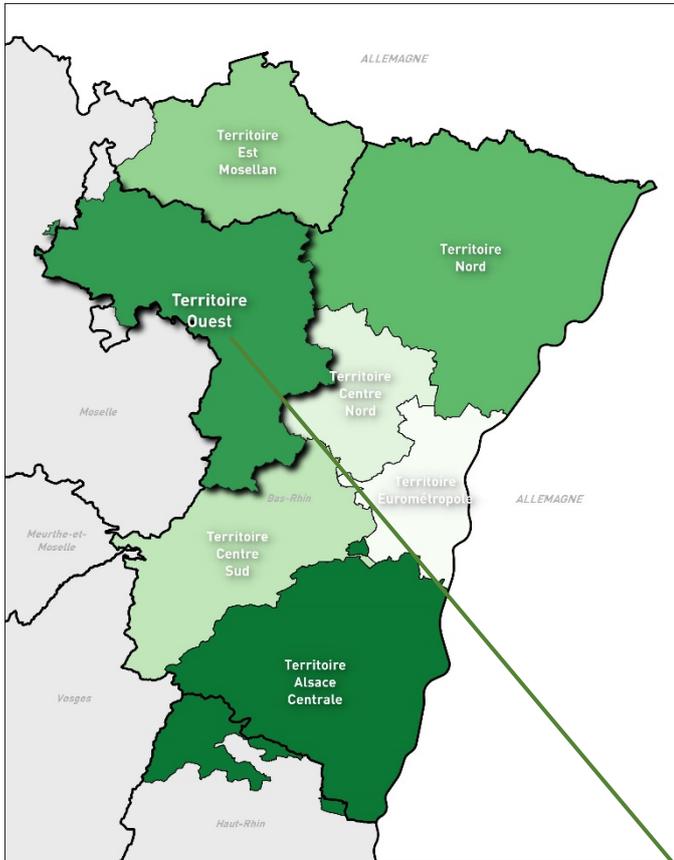
> Synthèse locale assainissement

REGION D'INGWILLER





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE LA REGION D'INGWILLER

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2008**

Membre du SDEA depuis : **09/02/1981**

Nombre de communes : 7

Nombre de délégués : 8

Vos usagers

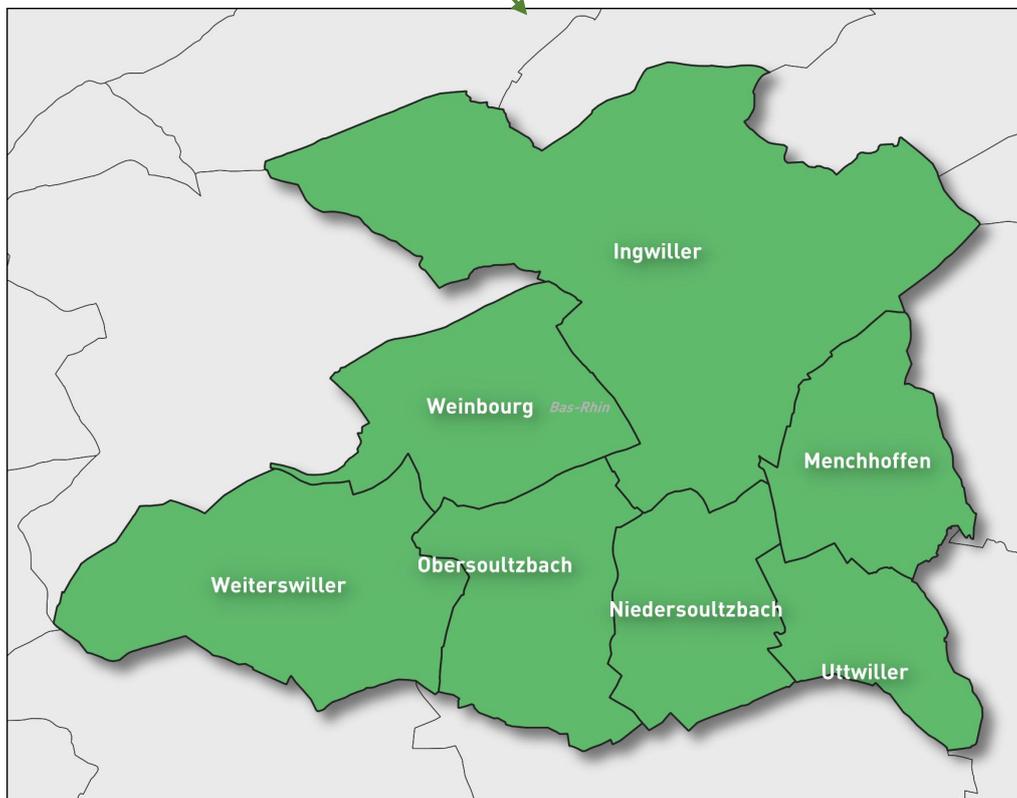
- > 2 431 abonnés
- > 6 338 habitants desservis

Vos volumes

- > 299 863 m³ assainis
- > 123 m³ consommés/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE OUEST

Centre et Antenne de rattachement : Saverne





VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Jean-Marc KRENER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

➤ 1 station d'épuration

➤ 13 bassin(s) d'orage

➤ 43 déversoir(s) d'orage

➤ 9 station(s) de pompage

➤ 64,35 km de réseaux communaux

➤ 14,26 km de réseaux intercommunaux

➤ 1 776 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m ³ /jour	Equiv-hab
Ingwiller	6 930	11 000

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	97	97	97
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96 %	97 %	97 %



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

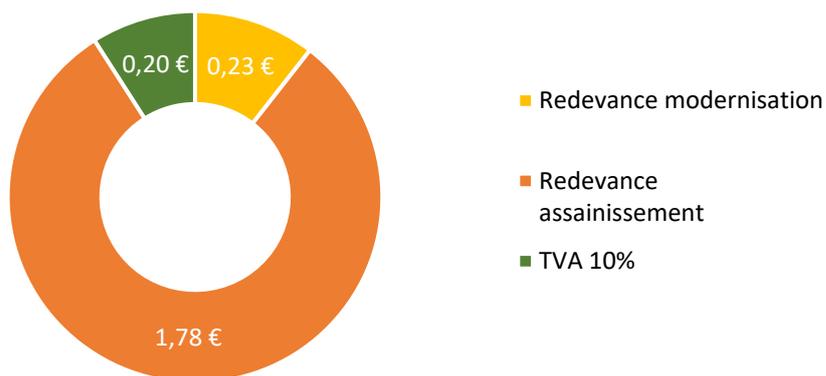
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

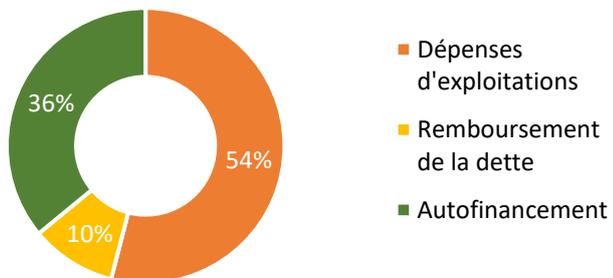
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 70,00 € HT/an
- Part variable : 1,20 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,783 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,20 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'assainissement

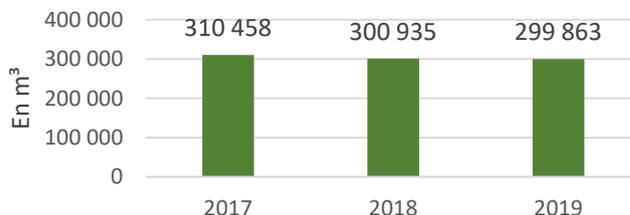




Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le niveau d'autofinancement du Périmètre de la Région d'Ingwiller permet la réalisation d'investissements réguliers avec un tarif stable depuis plusieurs années (1,78 € HT/m³ pour une facture 120 m³).

En 2019, l'autofinancement dégagé se maintient à un niveau satisfaisant de 36 % (40 % en 2018) et ce malgré l'effet ciseau attendu des évolutions défavorables conjuguées des dépenses d'élimination des boues, en augmentation, et de la prime pour épuration AERM, en baisse progressive jusqu'à disparition complète en 2024. Ce niveau a permis d'autofinancer les 116 192 € de travaux d'investissement réalisés, tout en permettant d'envisager sereinement la programmation pluriannuelle concernant les bassins de pollution, destinés à réduire « l'impact milieu » du système d'assainissement.

Parallèlement le Périmètre poursuit son désendettement avec une durée d'extinction de la dette tombant à 1,65 an et un capital restant dû de 513 937 € au 31 décembre 2019 sur l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration, mise en service en 2009.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans	1,6 an	1,7 an
Capital restant dû	627 867 €	567 380 €	513 937 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	7 429 €	2 998 €	956 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

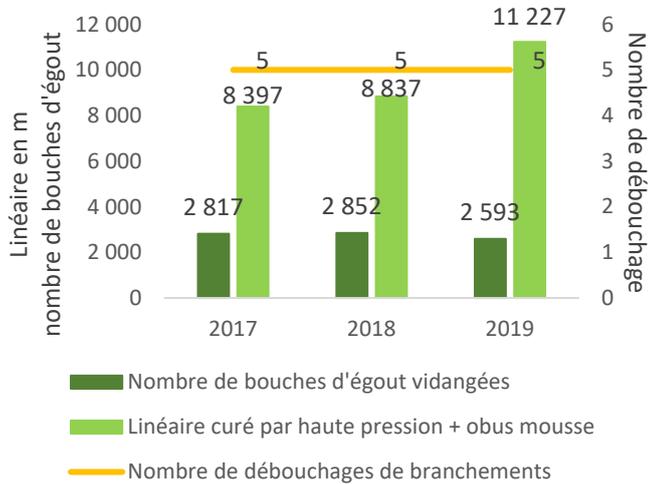
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>.



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

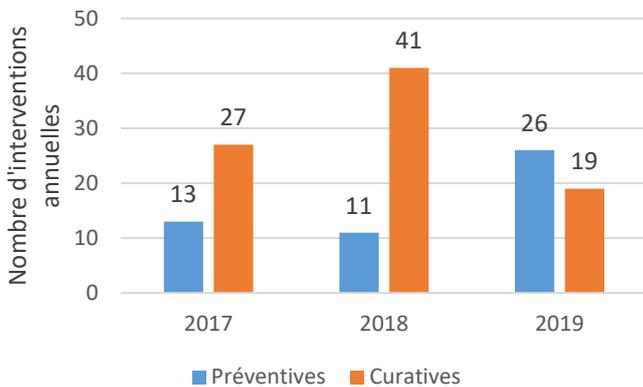
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **58,13** tonnes de sables extraits du réseau
- **11,23** km de réseaux curés
- **14,29** % taux de curage
- **3** nettoyages de stations de pompage
- **2 593** bouches d'égout vidangées
- **5** débouchages de branchement
- **3/3** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



**Exploitation des réseaux et stations de pompage**

Exploitation :

Le nombre de maintenances curatives a diminué en 2019. Cette diminution est liée à la réduction du nombre de bouchages des pompes de Menchhoffen, rue de la Moder, suite à la mise en place du broyeur.

À noter fin 2019, la survenue d'un bouchage sur la conduite de pression descendante en aval du BO de Weiterswiller, au niveau de la ferme Bloch. Le débouchage a nécessité 3 jours d'investigations et une intervention de dégagement / sectionnement de la conduite.

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	16	5	11
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

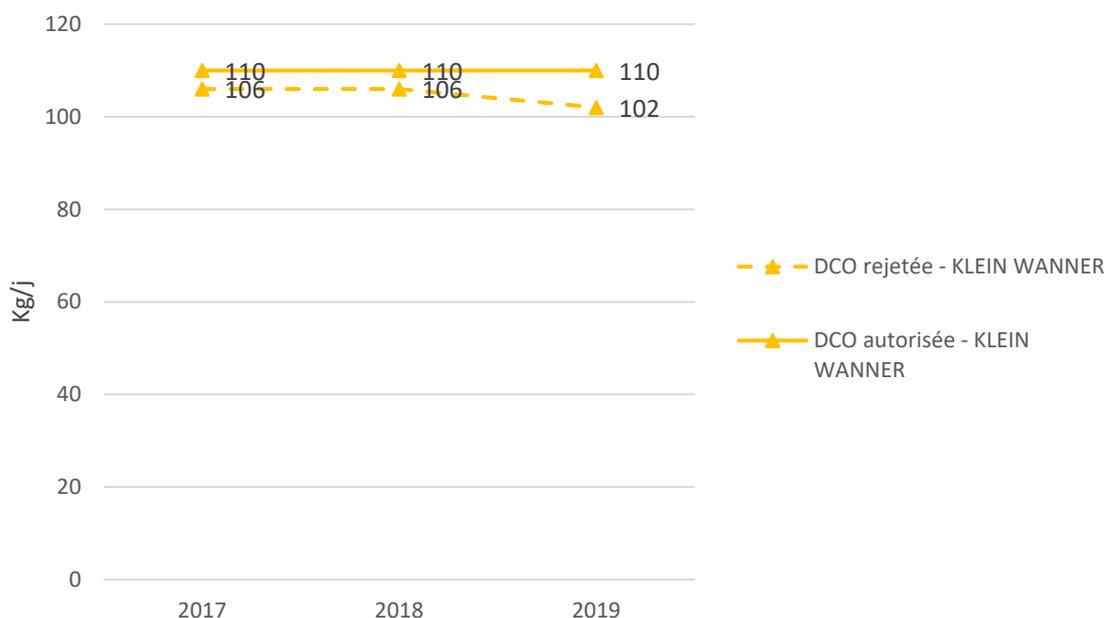
	2017	2018	2019
Domestiques	9	11	5
Assimilables Domestiques	2	1	1
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	11	12	6



INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

3 Industriels dont 1 (*) conventionné avec le SDEA

Autorisation et charges rejetées



Industriels

Industriels

- DIETRICH CAREBUS à Ingwiller,
- EMAILLERIE RHÉNANE à Ingwiller.

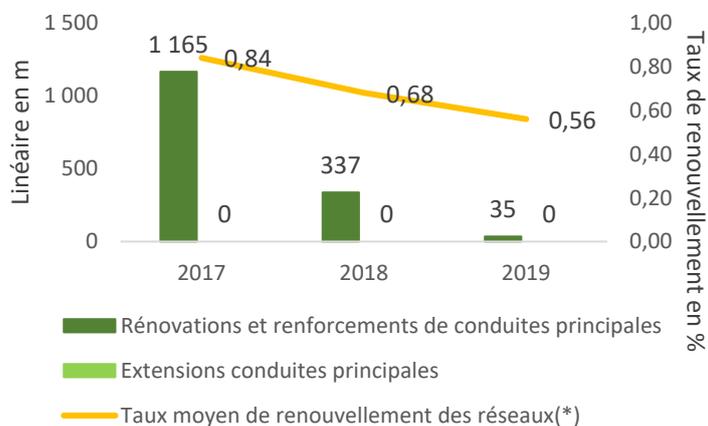
Industriel conventionné

- KLEIN WANNER à Ingwiller. Collecte et traitement des eaux usées issues de la fabrication et du conditionnement de boissons. Les rejets ont représenté 927 EQ/Hab.



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

En 2019, le Périmètre de la Région d'Ingwiller a réalisé les travaux de chemisage du réseau d'assainissement existant, rue Roeth à Ingwiller, sur une longueur de 35 mètres.

Pour la STEP : remplacement du groupe du surpresseur n° 2.

PPEU :

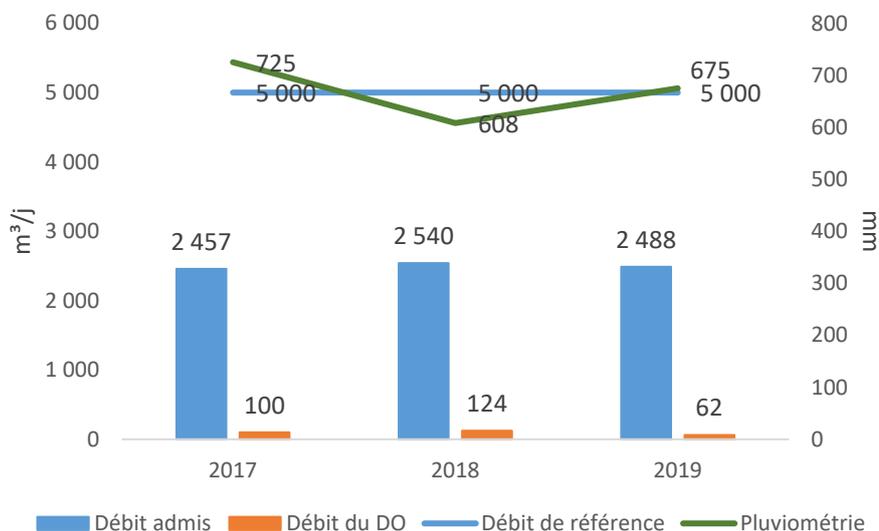
- Ingwiller, route de Haguenau : remplacement de l'automate,
- Menchhoffen, rue de la Moder : installation d'un broyeur et remplacement de la pompe 1.



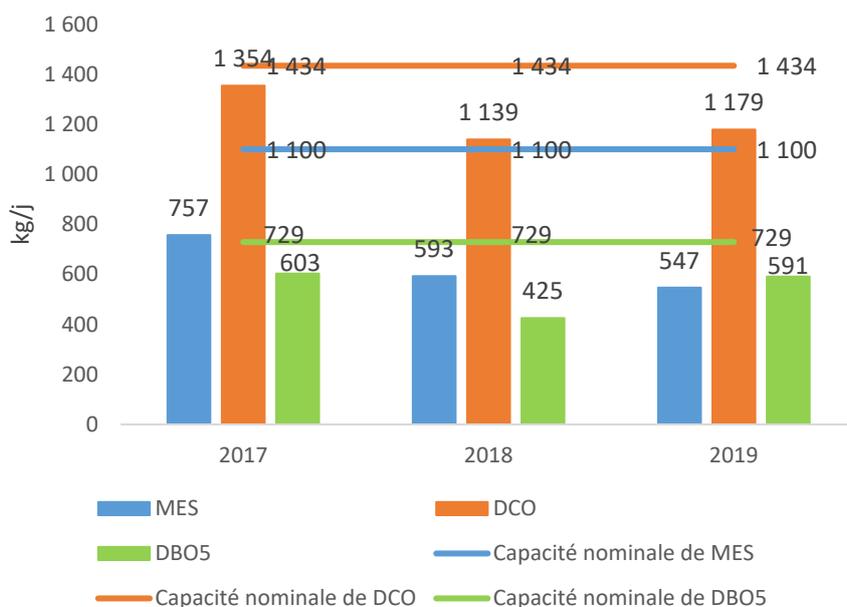
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **68 %** de la valeur nominale, contre **82 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Ingwiller	68 %	82 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	98 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Les graphiques ci-dessus montrent que le volume moyen admis à la station d'épuration est en légère baisse par rapport à 2018 (- 2 %). Le volume moyen déversé est quant à lui en baisse de 50 % (62 m³/j déversés en moyenne en 2019, contre 124 m³/j en 2018). Ces évolutions de prime abord surprenantes, car a priori contradictoire avec une pluviométrie 2019 supérieure à celle de 2018, s'explique par la nature des pluies : les deux premiers mois de l'année 2018 avaient été marqués par de fortes précipitations avec des volumes entrants particulièrement élevés qui ont influencé la moyenne annuelle.

Les charges admises sont quant à elles en hausse (+ 3,5 % pour la DCO). Sur la base du paramètre DCO, le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée correspond en moyenne à 10 700 équivalents-habitants (hypothèse : 110 g DCO/EH/j).

Depuis 2016, la conformité est appréciée selon l'arrêté du 21/07/2015, intégrant la charge estimative des volumes déversés (surverse en tête dans la limite du débit de référence) dans les calculs de la pollution rejetée. Deux indicateurs de conformité sont dorénavant calculés :

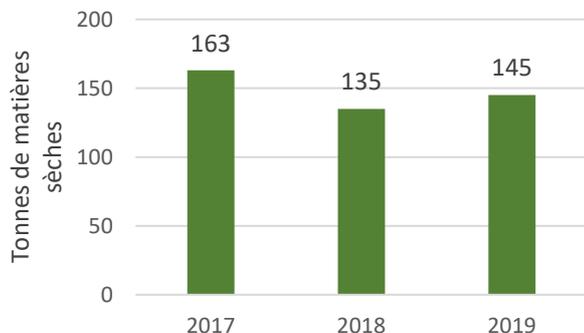
- sans tenir compte des surverses pour apprécier l'efficacité du traitement épuratoire,
- avec prise en compte des surverses pour répondre au mode de calcul de la nouvelle réglementation. Pour 2019, le taux de respect des prescriptions locales (conformité de la performance des équipements d'épuration) et la conformité globale du rejet (conformité de la performance des ouvrages d'épuration) sont tous de 100 %. En effet, les cinquante-trois bilans 24h réalisés ont tous été conformes à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2006.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

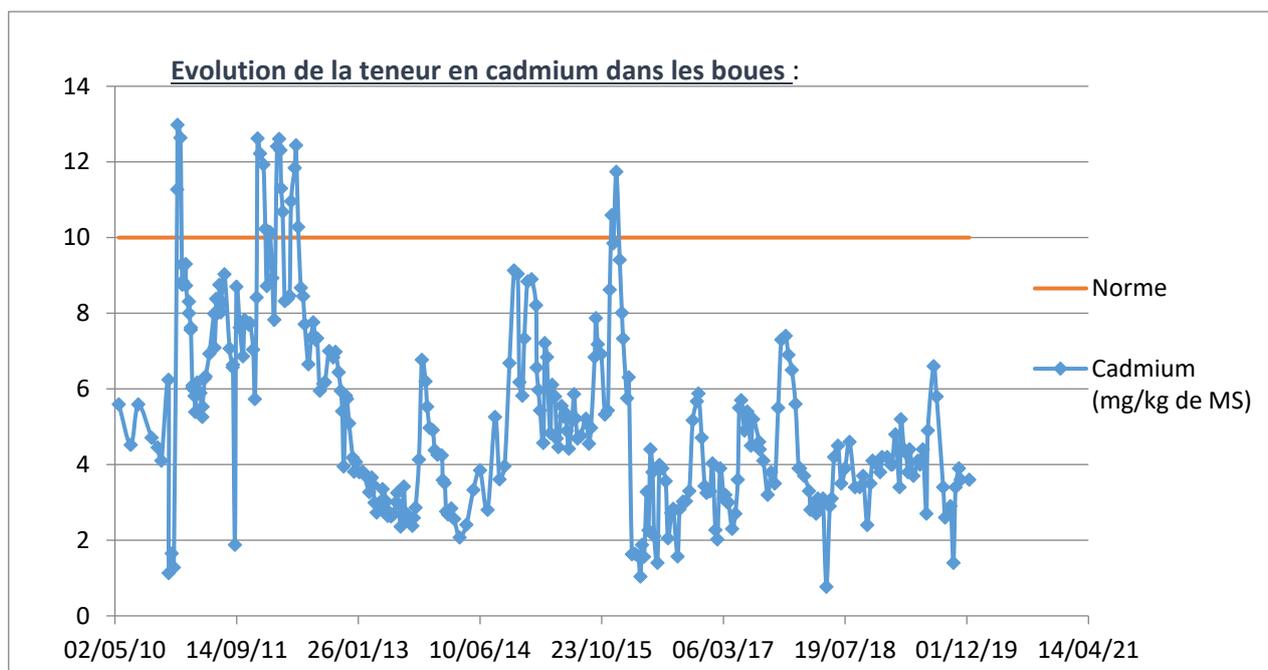


À noter

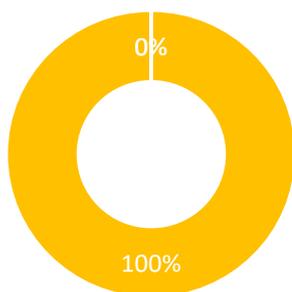
La hausse de la production de boues de + 7,4 % confirme la hausse des charges admises.

Les boues déshydratées sont éliminées par une filière de compostage sur la plateforme d'Alsace Bossue Compost à Zittersheim. Ainsi, 641 tonnes de boues (149 tonnes de matières sèches) ont été éliminées en 2019.

Le contrôle systématique de chaque lot de boues a permis de vérifier que la teneur en cadmium est restée inférieure à la limite fixée à 10 mg de cadmium par kg de matière sèche. Après l'épisode de la pollution de fin 2015, la concentration maximale mesurée en 2019 est de 6,6 mg/kg de MS en juillet (cf. courbe).



Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION
D'EPURATION (STEP)**À noter**

Avec 429 170 kWh, la consommation d'énergie de la STEP est en hausse (+ 9 %) par rapport à 2018 en corrélation avec la hausse de charge organique (+ 3,5 %) et la production de boues (+ 7,4 %).

De plus, il est probable qu'un phénomène d'accumulation de dépôts augmente légèrement la consommation d'énergie au fil des ans, depuis l'opération de vidange des bassins en 2017 (consommation d'énergie au plus bas en 2017 avec une charge organique plus élevée).

La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2019. Cette diminution est liée à une réduction du volume d'effluents à pomper, ce qui a entraîné une diminution du temps de fonctionnement des principales stations de pompage.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Sur la base des conclusions de la modélisation hydraulique effectuée en 2017, le Périmètre de la Région d'Ingwiller s'engage dans la construction de bassins de pollution visant à réduire l'impact en temps de pluie du système d'assainissement sur le milieu naturel.

En 2019, étaient programmés la mise en place d'un premier bassin de pollution de 150 m³ en sortie de Weinbourg, ainsi que le renforcement du collecteur d'amenée jusqu'à ce bassin. La faillite de l'entreprise attributaire et les procédures juridiques de faillite / reprise ont retardé la réalisation de ces travaux qui ont finalement pu démarrer au cours de l'été 2020.

Dans ce même cadre, suite au positionnement favorable de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse quant aux aides financières, les dossiers de consultation des entreprises des futurs bassins de pollution d'Ingwiller (1 200 m³) et de l'ancienne station d'épuration de Menchhoffen (350 m³) seront élaborés en 2020 pour des travaux en 2021.

AUTRES INFORMATIONS

En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 30 octobre 2017, une campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau présentes dans les eaux brutes en entrée de station et dans les eaux traitées en sortie, a été menée tout au long de l'année 2018. Cette campagne a permis l'identification de micropolluants présents en quantité significative.

Cette phase de recherche sera complétée en 2020 et 2021 par une phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration, ayant pour objectifs d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Réalisation du bassin de pollution de Weinbourg
150 m³ – type « collecteur surdimensionné » DN 2000





JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES



Épluchures

fruits et légumes

Compostage, déchets ménagers

Coûts de traitement superflus.



Les substances chimiques

peinture, solvants, diluants, désinfectant et hydrocarbures

Déchetterie

Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.



Les médicaments

Pharmacie

Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.



Les huiles et les graisses

Infuso, cuisson, huile de vidange...

Déchetterie

Diminution des performances des stations d'épuration.



Les objets solides :

les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.

Poubelles, Déchetterie

Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>

➤ Liste des indicateurs et résultats



Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 338
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	145 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,20 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	97
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	956 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,56 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,7 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)